

PARTICIPANT(S) :

Responsable Informatique,
Informaticien, Managers, Dirigeant,
Représentant du personnel

ORGANISATION :

Durée : 7 heures

Lieux : Campus du lac ou Campus de
Libourne

INTERVENANT(S) :

Formateur expert sur le droit et la
protection des données.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au
long de la formation, l'acquisition
des connaissances des participants
à travers la mise en place de
situation in situ.

Délivrance d'une attestation de
formation conforme à la législation
en vigueur.

Un support de cours sera remis à
chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin - CS 31996 -

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 40

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Connaître la législation et les démarches de mise en œuvre d'un RGPD.
- Mesurer l'impact sur son entreprise, son administration et sa collectivité.
- Se préparer à l'entrée en vigueur du règlement et le mettre en œuvre.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques.

Exercices, cas pratiques.

Un support par participant

CONTENU DU PROGRAMME

COMPRENDRE LE RGPD

Législation Européenne et obligation

Définition du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Les objectifs et périmètre du RGPD

Les enjeux et les impacts pour les entreprises, administrations et collectivités

MAITRISER LES NOUVEAUX PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNEES.

Les nouveaux droits pour les consommateurs, salariés, clients, fournisseurs, adhérents, ...

Les risques juridiques et les sanctions pécuniaires

Les nouvelles obligations pour les gestionnaires de fichiers

Les nouvelles règles de gestion sur la cybersécurité

DEFINIR UN PLAN D' ACTIONS

Nommer le chargé de projet

Nommer un Délégué à la protection des données ou sous-traiter la fonction

Les actions à prévoir pour se mettre en conformité

Etre accompagné par un organisme externe